

prix, je crois que les compagnies y gagneraient considérablement. C'est la politique que je préconise, et elle a pour elle l'expérience que nous en avons faite au ministère.

**M. HENDERSON:** Le ministre fait allusion à ce que, dans les campagnes, on a institué la distribution des objets de correspondance. Or, la réduction que je demande n'a pas rapport à la distribution des objets de correspondance. Ce que je demande, c'est que l'on réduise le port des lettres qui sont mises à un bureau où le destinataire viendra les prendre. Il s'ensuit que l'administration n'a pas à faire de frais pour les porter ailleurs. L'affaire, il me semble, est bien simple, et le directeur-général des Postes devrait, lui surtout, favoriser la chose. S'il réduisait à un demi-cent le port des objets de correspondance, la recette à ce prix-là égalerait, je n'hésite pas à le dire, celle qui lui donne le port à un cent, car il serait fait un beaucoup plus fréquent emploi de la poste. Je suis bien aise d'apprendre que le ministre étudie sérieusement cette question. J'espère qu'il l'étudiera encore plus sérieusement, et qu'avant longtemps il en sortira quelque chose.

**M. KNOWLES:** J'aurais une proposition à faire au directeur général des Postes, et j'espère qu'il y donnera son attention comme il a fait à l'égard de celle de mon honorable préopinant. C'est au sujet de la correspondance des membres du Parlement pendant les vacances. Je ne sais pas si l'attention du ministre a déjà été appelée sur cette question, mais je le suppose. Je ne vois pas pourquoi les membres de la Chambre des communes qui, pendant les vacances, ont à écrire des lettres relatives aux affaires publiques ne jouiraient pas des mêmes avantages qui leur sont accordés au cours des sessions. Cette correspondance des députés est peut-être même plus volumineuse une fois la session terminée, attendu qu'ici il leur est loisible de se rendre en personne dans les divers ministères pour des choses intéressantes leurs commettants; et c'est précisément à cause de leur absence d'Ottawa que s'accroît le nombre des communications échangées entre eux et leurs commettants. Ce que je dis là me paraît juste, puisque les électeurs ont intérêt à ce que leurs députés leur rendent le plus de service possible. Ces services, un député nécessairement les rendra d'autant plus volontiers qu'on lui aura facilité la correspondance qu'il entretient avec ses gens. Non pas qu'un député doive s'abstenir d'écrire à ses commettants à cause du prix que lui coûte la lettre qu'il leur adresse. En effet, c'est bien peu de chose qu'un timbre d'un cent ou de deux cents; mais dans le monde où nous vivons l'argent a toujours son prix, et il est peu juste de faire porter au député le poids de cette correspondance, quand ce devrait

être au pays à leur faciliter la tâche sous ce rapport. Reste la difficulté d'une limite à imposer, mais je ne crois pas qu'il soit bien difficile de la résoudre. Aux Etats-Unis, l'on a une enveloppe spéciale, dite "penalty envelope". J'ignore si les membres de la chambre des représentants ou du sénat en font usage, mais je sais que le ministère des Postes distribue de ces enveloppes, dont se servent certains fonctionnaires publics domiciliés hors de la capitale. L'emploi illicite de cette enveloppe fait, je crois, encourir au délinquant une pénalité de \$40 ou \$50; mais cela est indifférent au principe de la chose. Il n'y a pas, que je sache, à craindre que des membres du Parlement négligent de distinguer entre une lettre relative à quelque affaire intéressant le public et celle qui aurait simplement trait à quelque affaire personnelle. Quant à moi, j'entretiens une correspondance considérable, comme d'ailleurs tous les députés de l'Ouest, je suppose, comme au reste chacun de nous ici, je n'en doute pas, et je suggérerais au ministre de voir à faire adopter pendant que nous sommes à Ottawa, une disposition législative où l'on reconnaîtrait aux membres du Parlement les mêmes droits dont ils jouissent au cours de la session.

**L'hon. M. LEMIEUX:** Je réfléchirai sérieusement à ce que vient de me suggérer mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, cela n'a aucun rapport avec le présent bill.

**M. ARMSTRONG:** Le ministre sait-il que, depuis quelques jours, il y a des retards dans la distribution du courrier destiné à la Chambre? On me dit que nombre de journaux qui devaient se trouver à la bibliothèque ce matin n'y ont pas encore paru. Le ministre voudra bien sans doute s'enquérir de la chose?

**L'hon. M. LEMIEUX:** Comme le sait mon honorable ami, le bureau de poste de la Chambre des communes n'est pas sous ma dépendance; il relève de la commission de régie interne. Je regrette d'apprendre que des objets de correspondance aient été mal dirigés; mais je m'informerai. Il m'a été donné, il y a quelques temps, de constater qu'une lettre mise le soir au bureau de poste de la Chambre des communes était arrivée le lendemain au ministère des Postes plus tard qu'une lettre envoyée de Montréal à la même heure. J'en ai parlé à l'Orateur, et j'ai pu savoir que les employés de la poste ici ferment le bureau au moment où la Chambre lève la séance, et le courrier parfois quitte le bureau de poste d'Ottawa que le lendemain matin seulement, quand on pourrait fort bien l'expédier par le train de Toronto à onze heures et demie du soir, ou encore par le train de Montréal qui, dans sa route vers l'Ouest, passe à Ottawa sur les cinq heures du